

Procedure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2013/2532(RSP)
Procédure terminée	
Résolution sur le plan d'action «Entrepreneuriat 2020» - Raviver l'esprit d'entreprise en Europe	
Sujet	
3.45 Politique de l'entreprise, coopération entre entreprises	
3.45.06 Entrepreneuriat, professions libérales	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	PPE RÜBIG Paul Rapporteur(e) fictif/fictive S&D ANDRÉS BAREA Josefa ALDE CREUTZMANN Jürgen Verts/ALE BÜTIKOFER Reinhard ECR FORD Vicky	13/03/2013
Commission européenne	DG de la Commission Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	Commissaire TAJANI Antonio	

Événements clés			
20/11/2013	Débat en plénière		
21/11/2013	Résultat du vote au parlement		
21/11/2013	Décision du Parlement	T7-0512/2013	Résumé
21/11/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2013/2532(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Amendements déposés en commission	PE513.283	11/06/2013	EP	
Question orale/interpellation du Parlement	B7-0520/2013	10/10/2013	EP	
Proposition de résolution	B7-0466/2013	16/10/2013	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T7-0512/2013	21/11/2013	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2014)88	10/03/2014	EC	

Résolution sur le plan d'action «Entrepreneuriat 2020» - Raviver l'esprit d'entreprise en Europe

Le Parlement européen a adopté une résolution déposée, par la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, sur le plan d'action «Entrepreneuriat 2020» - Raviver l'esprit d'entreprise en Europe.

Esprit d'entreprise et formation à l'entrepreneuriat : le Parlement a souligné qu'en raison de la faible croissance économique et du fort taux de chômage, surtout chez les jeunes, des mesures étaient nécessaires à court et à moyen terme pour promouvoir et permettre l'entrepreneuriat. Les initiatives de l'Union européenne devraient compléter les actions des États membres dans ce domaine, notamment, grâce à une coopération et à un échange de bonnes pratiques.

Le Parlement a estimé que l'Union et les États membres devraient coordonner leurs efforts en vue d'adopter des mesures et des objectifs spécifiques afin de rehausser l'attrait de l'entrepreneuriat, en particulier dans les secteurs qui revêtent une importance stratégique pour l'Union. Il a suggéré de créer une relation forte entre ces initiatives et les activités de la Commission dans le domaine de la politique industrielle.

Les députés ont proposé que les États membres puissent demander des crédits supplémentaires provenant du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et du Fonds social européen pour des mesures à court terme, comme le soutien et le conseil lors de la création et de la transmission d'une entreprise, et non pour justifier de nouvelles délocalisations.

La Commission et les États membres ont été invités à :

- renforcer les mesures d'accompagnement, de conseil et d'assistance en faveur des entreprises, en particulier des plus petites d'entre elles, et à lancer des programmes qui encouragent les entrepreneurs expérimentés à jouer le rôle de tuteur auprès de jeunes entrepreneurs;
- promouvoir la création de pôles, de réseaux et d'associations d'entreprises susceptibles de dégager des avantages compétitifs ;
- faire avancer le programme Erasmus pour les jeunes entrepreneurs en se fixant un objectif de 10.000 échanges par an ainsi qu'un minimum de 10% de croissance par an jusqu'à ce que cet objectif soit atteint;
- exploiter le potentiel du programme d'échange pour apprentis Leonardo da Vinci.

Le Parlement a formulé le vœu que la prochaine Commission crée un partenariat européen, au sein duquel les États membres seraient mesurés à l'aune de leurs progrès, entre autres au moyen des critères suivants: i) l'inclusion de la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires nationaux ; ii) le montant des dotations des Fonds structurels destinées à la promotion de la formation à l'entrepreneuriat; iii) le nombre de participants aux mesures entrepreneuriales dans le cadre de la garantie pour la jeunesse ou aux programmes de mobilité pour les nouveaux entrepreneurs.

Les députés se sont félicités du concept des communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) : celles-ci devraient avoir l'entrepreneuriat intégré dans leur structure et dans leur approche de la recherche, de l'innovation et de la formation.

Environnement entrepreneurial et cadre général : le Parlement a demandé que la Commission et le groupe de la Banque européenne d'investissement intensifient leurs efforts en matière d'information pour mieux faire connaître leurs possibilités de financement parmi les PME. Il a souligné que la création de possibilités de financement souples était de la plus haute importance pour les jeunes entreprises, de même que la disponibilité du crédit ainsi que de meilleures conditions pour le capital à risque. Il a également insisté sur les points suivants :

- la réduction des charges administratives inutiles au moyen de propositions concrètes de politiques et de mesures pour l'après-2020 devant comprendre des objectifs quantitatifs chiffrés (par exemple la réduction des charges administratives de 25% d'ici à 2020) ;
- la reconduction des programmes pour le microfinancement (par exemple Progress ou Jasmine, l'action commune pour soutenir les institutions de microfinance en Europe) au sein du cadre financier pluriannuel (CFP).

Les États membres ont été invités à mettre en place des guichets uniques, qui rassemblent tous les services d'aide aux entreprises, y compris dans le domaine de l'accès au financement, des conseils sur la création d'entreprises et des renseignements sur les perspectives de développement commercial à l'intérieur et en dehors de l'Union européenne.

Les entrepreneurs comme modèles - Groupes cibles spécifiques : les députés ont soutenu la mise en place d'une journée européenne de l'entrepreneuriat, à laquelle participeraient des établissements d'enseignement et de formation. Cette initiative devrait surtout s'adresser aux médias et rappeler des exemples de réussites européennes au sein de l'Union, aussi bien du point de vue économique que du point de vue social.

Le Parlement a mis l'accent sur les points suivants : i) le grand potentiel des femmes entrepreneurs et une meilleure évaluation de réglementation en vigueur afin de mieux éliminer les obstacles qu'elles rencontrent; ii) le potentiel que recèlent les coopératives et les

entreprises sociales en tant que créatrices d'emplois, en particulier chez les jeunes ; iii) la nécessité de promouvoir des programmes de développement des compétences dans le domaine des technologies de l'information et des communications, en particulier à l'intention des jeunes et des femmes; iv) un accord rapide en ce qui concerne la directive sur les qualifications professionnelles.